

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, N° 12

le 19 mars 1975

Les objectifs du Canada à la Conférence de Genève sur le droit de la mer, 1

Le Canada gagne un autre prix pour sa contribution à l'Expo '74 de Spokane, 3

Vente de bovins à la Tchécoslovaquie, 3

Évolution de la situation à Chypre, 4

Accord aérien Canada – Suisse, 4

La population active, 4

Liaison sous-marine entre l'Île-du-P.-É. et le continent, 4

Le parc national de l'île Baffin, 5

Nouvelles décisions gouvernementales concernant l'édition, 5

Usine-pilote pour fins alimentaires, 6

Le Ballet national sur scène à Londres, 6

Visite de Son Altesse royale le prince de Galles, 6

Aménagement hydro-électrique de Gull Island, 6

Les objectifs du Canada à la Conférence de Genève sur le droit de la mer

Dans un récent discours prononcé devant les membres du Halifax Board of Trade, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. A.J. MacEachen, a exposé les objectifs fondamentaux qui seront à la base des interventions de la délégation canadienne à la prochaine session de la Conférence sur le droit de la mer qui a débuté à Genève le 17 mars et se terminera le 10 mai.

Voici quelques extraits du discours de M. MacEachen:

* * * *

Comme vous le savez tous, une première session de la Conférence du droit de la mer à Caracas, l'été dernier, s'est attaquée aux problèmes de fond. Pendant dix semaines, 138 États souverains, ayant chacun, je tiens à le souligner, un vote, ont cherché à établir une convention générale qui réglerait les activités de l'homme au-dessus, au-dessous et sur la mer, c'est-à-dire sur 70 p. 100 de la surface du globe terrestre. Il n'est donc pas surprenant qu'ils n'aient pas réussi à terminer leur immense tâche, même si le Comité du fond des mers des Nations Unies préparait cette réunion depuis six ans. Certains observateurs ont hâtivement conclu que la Conférence de Caracas avait été un échec, aucun texte n'y ayant été approuvé. A mon avis, il s'agit là d'un jugement simpliste qui néglige la nature véritable de la Conférence, ses méthodes de travail, ses objectifs globaux et les progrès importants qu'on y a réalisés.

L'ordre du jour de la Conférence compte plus de 100 questions principales et secondaires. Elle doit se prononcer sur une foule de sujets liés à la sécurité et à la souveraineté des États: les pêcheries; les ressources minérales, hydrocarbures et minerais; la pollution du milieu marin; la recherche scientifique dans ce milieu; la navigation commerciale et militaire; les détroits internationaux; les archipels et les îles; les installations au large des côtes; les pays enclavés et géographiquement désavantagés, pour ne mentionner que les plus importants. Toutes ces questions sont liées et l'équilibre des intérêts des 138 États participants est tel que le règlement d'une question est nécessairement fonction de la résolution de toutes les autres.

* * * *

Il se dessine clairement une tendance vers une solution à trois volets: une zone économique de 200 milles; ensuite une zone internationale qui soit le patrimoine commun de l'humanité; enfin, l'application au milieu marin de principes de gestion qui en garantissent l'usage et la conservation.

La zone économique

Parlons d'abord de la zone économique. C'est certainement sur cette question que le progrès fut le plus visible à Caracas. Je crois pouvoir affirmer sans trop de risque que la notion de zone économique est acceptée, quelle que soit l'issue de la Conférence. Ainsi, jusqu'à 200 milles de ses côtes, l'État riverain aura des droits considérables sur les ressources minérales et biologiques ainsi que des droits plus étendus qu'actuellement au chapitre du contrôle de la pollution et de la recherche scientifique.

C'est là un développement fort encourageant pour les habitants de la Nouvelle-Écosse comme pour l'ensemble des Canadiens. Dans un très proche avenir, le Canada pourra donc exercer un contrôle intégral sur les activités économiques les plus importantes menées au large de ses côtes. Il faut reconnaître qu'il ne s'agit pas là d'un remède à tous les problèmes économiques de nos régions côtières. Il n'existe pas de telle panacée. Par contre, nous aurons les moyens légaux et les outils nécessaires, que nous n'avions pas encore, pour appliquer de solides principes de gestion et de conservation au bénéfice de tous nos citoyens.

Arrêtons-nous un instant aux avantages que retirerait le Canada d'une zone de 200 milles au seul chapitre de la pêche.

D'abord, nous aurons un droit exclusif de gestion de toutes les ressources

biologiques jusqu'à 200 milles de nos côtes. Nous déterminerons les prises maximales ou optimales pour chaque espèce. Nous établirons les quotas, les périodes d'ouverture de la pêche, la nature et la dimension des engins et leur nombre, ainsi que les catégories et la dimension des bateaux de pêche. Les pêcheurs étrangers ne pourront utiliser leurs bateaux ou leurs engins, ou exercer leur activité dans cette zone, qu'avec notre autorisation. Bref, nous serons seuls habilités à prescrire les modalités, les conditions ou les règlements que nous jugeons nécessaires à la récolte des ressources biologiques de cette zone et à leur bonne gestion et conservation.

Le deuxième élément de ce concept, sans doute le plus intéressant pour l'évolution future de notre industrie de la pêche, c'est le droit de réserver à nos propres pêcheurs la proportion des prises totales qu'ils peuvent capturer dans une année. En pratique, cela signifie que cette proportion pourra s'accroître de pair avec notre capacité de pêche et, théoriquement, atteindre 100 pour 100 des prises totales.

Ainsi, nous gérons l'ensemble des ressources et serons assurés de notre juste part. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'exclure immédiatement tous les bateaux de pêche étrangers de notre zone de 200 milles. Il s'ensuivrait la perte de près de 70 pour 100 des ressources biologiques exploitées à l'heure actuelle. Par contre, nous entendons *soumettre* les pêcheurs étrangers à nos conditions...

* * * *

Ce sont là certains des avantages que le Canada pourra retirer de l'instauration de la zone économique de 200 milles. De bonnes nouvelles, certes. Un progrès réel, indéniablement. Toutefois, je n'ai pas besoin de vous rappeler que la zone de 200 milles ne règle pas tous les problèmes du Canada.

Il nous faut faire reconnaître nos droits et nos besoins au-delà de cette limite si nous voulons obtenir une protection adéquate de nos ressources naturelles dans trois cas particuliers. Une application stricte de la zone de 200 milles exclurait plus de 400,000 milles carrés de la marge continentale, principalement sur la côte est, et 10 à 15 pour 100 de nos stocks de poissons, également sur la côte est; de plus, une telle situation ne ferait rien pour protéger nos stocks de saumon durant la

partie de leur vie qu'ils passent en haute mer.

* * * *

La zone internationale

Une deuxième option importante s'est dégagée à la Conférence, savoir l'établissement d'une zone internationale des fonds marins au profit de l'humanité. Presque tous les pays ont convenu que l'exploitation des nodules polymétalliques, concrétions rocheuses de forme sphérique riches en nickel, en cuivre, en cobalt et en manganèse, parsemées sur les fonds marins à des profondeurs allant de 15 à 20,000 pieds, doit se faire au profit de l'humanité entière et non seulement des États technologiquement avancés. C'est là une option à laquelle le Canada a donné son appui entier.

Malheureusement, la Conférence n'a pas progressé plus loin dans cette voie. D'ailleurs, la réalisation d'un tel concept par la création d'une autorité internationale a donné lieu à une confrontation très grave entre pays développés et pays en voie de développement.

Il peut sembler à certains d'entre nous qu'une controverse aussi éloignée de nos préoccupations essentielles ne devrait pas nous inquiéter. Au contraire, deux difficultés primordiales se posent à cet égard.

Tout d'abord, les deux camps attachent tellement d'importance au règlement de cette controverse qu'un échec à ce niveau pourrait signifier l'échec de toute la Conférence.

Deuxièmement, si un régime international adéquat n'est pas instauré sur cette zone, nous ferons face à des conflits entre pays en voie de développement et pays développés. Le Canada pourrait être particulièrement désavantagé par une exploitation sauvage des ressources minérales, notamment du nickel qui constitue une bonne part de nos exportations de minerais et duquel dépend l'existence de collectivités entières au Canada.

Ainsi, dans l'intérêt de la justice internationale aussi bien que dans notre propre intérêt, nous devons consentir un effort maximal pour l'établissement d'un organisme international fort et économiquement viable.

Importance des contrôles

Enfin, tous les États participants sont devenus plus conscients de la nécessité d'une gestion rationnelle des océans,

par opposition au laissez-faire du passé. S'il est bon de conserver aux océans leur rôle traditionnel de voies des échanges, commerciaux et autres, et des communications entre les nations, il faut par contre renoncer à la liberté totale qui a si souvent mené à l'abus. Il faut permettre, voire encourager la navigation, la pêche, la recherche et l'exploration, mais dans le cadre d'une surveillance et d'une réglementation appropriées.

D'ailleurs, les discussions sur ce sujet portent en grande partie sur la rationalité de telles règles, leur source et leur application. Le Canada est un chef de file dans la protection du milieu marin. Nous avons déjà légiféré pour réprimer la pollution dans l'Arctique, le golfe du Saint-Laurent, la baie de Fundy, le bassin de la Reine Charlotte, et les détroits Dixon et Hecate. A toutes fins utiles, nous gérons actuellement ces régions côtières selon notre conception de la gestion des zones économiques. Nous espérons que la Conférence endossera ces concepts et leur donnera une application universelle, compte tenu des intérêts de la communauté mondiale au chapitre de la navigation internationale et des conditions écologiques ou géographiques particulières à certaines parties du monde.

* * * *

Nous cherchons, à l'échelle internationale, une solution négociée à une série de problèmes liés qui ont un grand retentissement politique et économique. Une telle solution est de loin préférable à une action unilatérale ou même régionale. Par contre, le temps presse, non seulement pour le Canada mais pour bon nombre d'autres pays.

Nous n'accepterons pas un simple renvoi des problèmes à une ou plusieurs sessions ultérieures, à moins que nous ayons raison de croire en une issue rapide et heureuse. Le gouvernement devra donc évaluer la situation à la fin de la session de Genève. Comme mes collègues et moi-même l'avons dit à maintes reprises depuis la rencontre de Caracas, si la Conférence devait échouer ou s'attarder dans un débat stérile, nous réévaluerons toutes nos options et déciderons comment résoudre au mieux nos problèmes les plus urgents — et dois-je ajouter que la question des pêches est prioritaire — à la lumière des circonstances.

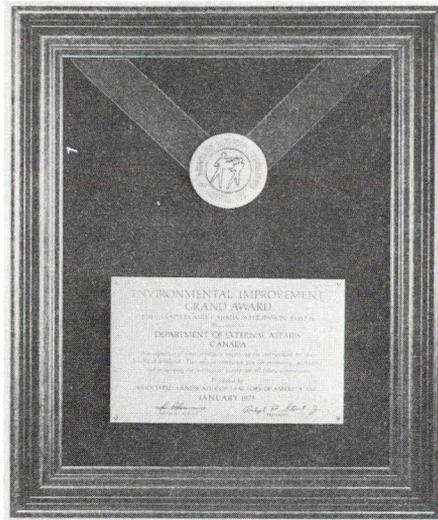
* * * *

Le Canada gagne un autre prix pour sa contribution à l'Expo '74 de Spokane

Le prix de la mise en valeur de l'environnement pour 1974, décerné au Canada par l'*Associated Landscape Contractors of America* à St. Petersburg (Floride) le 29 janvier 1975, est le troisième prix que remporte le Canada pour sa contribution permanente au thème de l'environnement à l'expo '74 de Spokane, dans l'État de Washington (É.-U.).

Pour transformer un ancien terrain industriel en l'un des sites illustrant le mieux le thème de l'environnement à l'Expo '74, le Canada a aménagé un petit parc boisé sur une île rocailleuse de 45,000 pieds carrés en y plantant 50 espèces d'arbres et arbustes de la flore canadienne. L'île, rebaptisée "Île du Canada", a été offerte à la population du Nord-Ouest du Pacifique pour servir de parc urbain.

Des animaux du Canada ont dû être inoculés et soumis à une période d'incubation avant de pouvoir être admis aux États-Unis et placés dans ce site naturel; en outre, une vingtaine d'animaux fantastiques des Prairies, de la taille des dinosaures, créés par M. Russel Yuristy, artiste de la Saskatchewan, peuplaient le terrain de jeux



de l'île après avoir été transportés en toute sécurité dans des camions-tracteurs, par-delà les monts Selkirk et en suivant la piste Oregon jusqu'à l'île du Canada, à temps pour les cérémonies d'ouverture.

Tout au long de l'été, le site naturel a fait la joie des enfants et s'est révélé un oasis de calme pour les visiteurs de tous les coins du monde qui se sont rendus à l'Expo et y ont découvert que

le Canada faisait quelque chose pour la mise en valeur de l'environnement au lieu de se contenter d'en parler. "C'est le seul endroit où l'on protège réellement l'environnement au lieu de simplement dire aux gens d'en prendre soin", aurait déclaré un citoyen de Spokane.

M. Andrew J.H. Kuhlmann, concepteur de l'île du Canada, est né en Hollande, où il a fait ses études. Il a obtenu son diplôme d'architecte paysagiste en 1949 puis il a émigré au Canada après avoir travaillé deux ans comme urbaniste à La Haye. Depuis, M. Kuhlmann a été chargé, dans le cadre de ses fonctions au sein de la Direction générale des expositions audio-visuelles à Information Canada, de la conception de nombreuses expositions commerciales et culturelles présentées par le Gouvernement canadien ici à l'étranger.

Parmi les prix remportés par M. Kuhlmann à titre d'architecte paysagiste, on note le prix obtenu lors de l'Exposition mondiale de Bruxelles en 1958, les deux médailles d'or pour la conception du pavillon à l'exposition commerciale internationale de Barcelone, la médaille d'or remportée au Salon du meuble de New York, ainsi que ce prix international pour l'aménagement paysagiste.



Le Dr George Mraz, des services de l'hygiène vétérinaire au ministère de l'Agriculture du Canada, effectue le

dernier examen médical de ce Hereford avant son départ pour la Tchécoslovaquie.

Vente de bovins à la Tchécoslovaquie

Les Tchécoslovaques pourront bientôt voir des bovins Hereford brouter dans des fermes d'élevage semblables à celles de l'Ouest canadien.

La Tchécoslovaquie vient de prendre livraison de 1,105 Hereford et 51 taureaux achetés d'éleveurs canadiens pour un projet-pilote visant à utiliser les grands pâturages des flancs de collines du sud-ouest et de l'est de son territoire. La région des collines, comparable aux contreforts de l'Alberta mais dotée d'un climat légèrement plus doux, se trouve en majeure partie sur le territoire des Sudètes.

Le Dr W.H.J. Davis, superviseur des importations et des exportations à la Direction de l'hygiène vétérinaire d'Agriculture Canada, a suivi un chargement de bovins et visité les stations de recherches zootechniques où s'effectue l'examen des bovins canadiens, puis s'est rendu sur les ranchs où ils seront gardés. Il a révélé que l'un des problèmes qu'il a rencontrés fut de convaincre les Tchécoslovaques

que les Hereford canadiens nécessitent très peu de soins sur les grands pâturages. S'ils disposent de fourrage en quantité suffisante et d'un abri pour se protéger des éléments, ces animaux n'ont pas à être rentrés dans une étable tous les soirs.

Le but poursuivi est de mettre au point une exploitation agricole similaire aux fermes d'élevage canadiennes tout en n'employant qu'un minimum de main-d'oeuvre.

Un groupe d'acheteurs de la Tchécoslovaquie a visité le Canada au début de l'automne et pris les dispositions nécessaires pour acquérir des bovins de 63 fermes du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan à un prix moyen de \$550. L'ensemble du projet, y compris le transport aérien Toronto - Tchécoslovaquie, a rapporté plus de \$1 million au Canada.

Ce projet, s'il réussit, pourrait bien entraîner l'achat d'environ 10,000 têtes de bovins de boucherie canadiens.

Évolution de la situation à Chypre

"C'est avec inquiétude que le Gouvernement du Canada a pris connaissance de l'annonce faite la semaine dernière par l'administration chypriote turque de son intention de créer un État distinct, civil et fédéré dans la partie nord de l'île," a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, le 18 février. En tant que participant aux activités de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre, le Canada s'est efforcé d'éviter de prendre parti dans le conflit qui oppose les deux communautés chypriotes. "Nous avons plutôt tenté d'encourager leurs représentants à entreprendre de sérieuses négociations en vue d'en arriver à une solution permanente et mutuellement acceptable. Des négociations ont été entreprises au début de l'année, mais il est difficile de ne pas conclure qu'elles ont grandement régressé à la suite du récent geste unilatéral de l'administration chypriote turque."

Le ministre a ajouté que "comme le Canada a toujours été en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre, le Gouvernement canadien a accueilli avec satisfaction la déclaration chypriote turque selon laquelle ce geste ne vise pas à diviser l'île ni à créer un

État indépendant séparé. On a aussi noté que les pourparlers entre les deux communautés n'ont pas été officiellement rompus. Dans sa résolution n° 3212 du 1er novembre 1974, l'Assemblée générale des Nations Unies avait recommandé la tenue et la poursuite de ces pourparlers. Nous espérons donc que malgré ce récent écueil, les chefs des deux communautés de l'île poursuivront leurs efforts par la voie de négociations en vue de trouver une solution qui tienne compte des intérêts légitimes de tous les éléments de la population de Chypre."

Accord aérien Canada - Suisse

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, et M. Erwin Bernath, ambassadeur de Suisse, ont signé le 20 février à Ottawa un Accord sur les transports aériens entre le Canada et la Confédération suisse, qui remplace l'Accord de 1958 entre nos deux pays.

Ce nouvel accord accroît le nombre de routes accordées aux transporteurs désignés par les deux pays. De nouveaux points de trafic seront desservis, tels que Toronto au Canada et Genève en Suisse.

Le transporteur aérien, *Swissair* pourra, outre les points déjà desservis en vertu du présent accord, se rendre à Toronto et exercer des droits de transit à Boston, New York, Guatemala, Panama, Quito, Guayaquil et Lima. Il pourra également, avec droits d'escale et de transit, se rendre à la Havane, Caracas et Bogota. Tous ces points devront être desservis à partir de Montréal seulement.

Le transporteur aérien, *Air Canada*, pourra desservir Genève (à partir d'avril 1977), en plus de Zurich, et quatorze points au-delà de la Suisse, qui seront déterminés par le Canada, avec droit de cinquième liberté, c'est-à-dire le droit de prendre des passagers, des marchandises et du courrier aux points suisses. Ces points sont répartis comme suit: quatre en Europe, cinq en Asie (y compris un ou plusieurs points en Inde), un point au Kenya et quatre autres points en Afrique.

Ce nouvel accord permettra une plus grande expansion des services aériens entre la Suisse et le Canada tout en renforçant les relations étroites qui existent entre les deux pays.

La population active

Statistique Canada rapporte que le niveau désaisonnalisé de l'emploi a diminué et celui du chômage s'est élevé en janvier, augmentant à 6.7% comparativement à 6.0% en décembre.

Le niveau de l'emploi désaisonnalisé se trouvait à 9,227,000, une baisse de 38,000 par rapport à décembre. Chez les hommes de 25 ans et plus, le niveau a diminué de 32,000.

Le niveau du chômage s'est élevé de 70,000 par rapport à décembre pour passer à 660,000 en janvier. Le chômage a augmenté de 38,000 pour passer à 251,000 chez les hommes de 25 ans et plus.

Les données réelles indiquent qu'en janvier la population active était de 9,683,000, dont 8,866,000 se trouvaient au travail et 817,000 en chômage, soit un taux de 8.4%.

Les données de décembre indiquaient une population active de 9,715,000, dont 9,118,000 se trouvaient au travail et 597,000 en chômage, pour un taux de chômage de 6.1%. En janvier 1974, la population active s'élevait à 9,283,000 alors que 8,646,000 se trouvaient au travail et 637,000 en chômage, soit un taux de 6.9%.

Le taux de chômage désaisonnalisé était le suivant dans chacune des provinces (les chiffres de décembre se trouvent entre parenthèses): Terre-Neuve 16.1% (16.0%), Nouvelle-Écosse 7.3% (7.6%); Nouveau-Brunswick 10.9% (10.6%); Québec 8.1% (8.1%); Ontario 6.0% (4.6%); Manitoba 3.5% (2.8%); Saskatchewan 2.7% (2.7%); Alberta 3.2% (2.7%); Colombie-Britannique 7.5% (6.8%). A cause des petites estimations dans l'Île-du-Prince-Édouard, les risques d'erreur relative étant trop grands les statistiques ne sont pas publiées.

Liaison sous-marine entre l'Île-du-P.-É. et le continent

Le Canada a accepté d'accorder une aide supplémentaire à l'Île-du-Prince-Édouard, aide qui permettra à cette province d'être reliée au continent par un câble sous-marin devant répondre aux besoins futurs de l'île, dès que celle-ci sera intégrée aux réseaux de production et de transmission d'énergie électrique en voie d'aménagement dans les provinces de l'Atlantique.

Le parc national de l'île Baffin

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Judd Buchanan, a annoncé que le parc national de l'île Baffin s'appellera désormais le parc national Auyuittuq.

Signifiant "Terre de grandes glaces" et littéralement "Lieu qui ne fond pas", le nom choisi décrit avec beaucoup de pittoresque le thème prédominant du parc, le travail des glaciers. Il s'applique parfaitement à cette région dominée par la calotte glaciaire Penny, qui couvre une superficie de 2,200 milles carrés. Bien qu'il s'écrive Auyuittuq, le nom se prononce "A-o-iou-itouk". Depuis la création du parc de l'île Baffin en 1972, on était à la recherche d'un nom plus évocateur et descriptif pour ce parc de 8,300 milles carrés, situé sur la péninsule Cumberland. Le choix a été fait à la suite de consultations et de discussions avec les résidents de la région.

Bien qu'encore en voie d'aménagement, le parc national Auyuittuq a reçu plus de 400 visiteurs en 1974, presque trois fois plus qu'en 1973. Plusieurs d'entre eux étaient des alpinistes de



John Olson

La passe de Pagnirtung sur l'île Baffin (T.N.-O.) est située dans un des plus spectaculaires parcs nationaux du

réputation mondiale.

Le bureau d'administration se situe à Pagnirtung, près de la limite ouest du

Canada – le parc national Auyuittuq – étendue de plus de 8,300 milles carrés au-dessus du cercle arctique.

parc, qui est accessible par avion à partir de Montréal; une distance d'environ 1,500 milles.

Nouvelles décisions gouvernementales concernant l'édition

Une augmentation de plus de 25 p. 100 de l'aide consentie à l'industrie canadienne de l'édition, en plus de mesures fédérales pour promouvoir une meilleure distribution et un meilleur étalage des livres et oeuvres canadiennes, ont été annoncées en février par le secrétaire d'État M. Hugh Faulkner.

Le programme d'aide du Conseil des Arts bénéficiera de \$1.5 million de plus, soit une augmentation de 40 p. 100 en regard du budget actuel de \$4 millions. Le Gouvernement fédéral et ses agences accordent donc maintenant \$5.5 millions à l'édition canadienne.

L'appui financier à l'édition au Canada comprend \$275,000 au titre de la traduction de livres canadiens d'une langue officielle vers l'autre; l'achat de livres canadiens en vue de les distribuer gratuitement au pays et à l'étranger (\$600,000); des subventions du Conseil des Arts à des auteurs (\$600,000); des subventions additionnelles du Conseil des Arts pour la publication d'ouvrages savants

(\$650,000); \$450,000 au très important *Dictionnaire biographique du Canada*; et \$300,000 pour d'autres formes d'aide aux auteurs et éditeurs.

Le gouvernement soutient également la vente de livres canadiens à l'étranger de la façon suivante: \$150,000 pour aider les éditeurs à assister à des foires internationales du livre; \$350,000 afin d'appuyer l'Association pour l'exportation des livres canadiens; et \$500,000 à la Foire du livre de Montréal. La Bibliothèque nationale consacre, en plus, \$400,000 par année à la production et à la diffusion de son catalogue *Canadiana*.

Les mesures suivantes, entre autres, font partie du nouveau programme qui débutera le 1er avril:

- Appui à la recension des livres et des autres modes d'information, i.e. la production de recensions enregistrées sur bande en vue de leur radiodiffusion, de suppléments littéraires à l'intention de la presse écrite et de bulletins plus spécialisés destinés aux bibliothécaires et aux enseignants.

- Appui à des services communs de distribution et de vente mis au point

par les éditeurs, i.e. des catalogues produits conjointement, des groupes constitués pour intensifier les ventes, le recours commun aux services de spécialistes de la commercialisation, et des projets tendant à améliorer la qualité de l'information sur le marché et à moderniser davantage la gestion.

- Des plans prévoyant l'utilisation, comme centre de distribution de livres canadiens, d'immeubles sous contrôle fédéral.

- Révision fédérale de la législation sur le droit d'auteur.

- Utilisation de l'Agence d'examen chargée d'analyser les activités étrangères proposées pour le marché canadien, et de les bloquer au besoin.

- Considération de projets coopératifs de nature à renforcer la capacité de compétition des magazines.

- Considération de projets proposés par l'industrie du périodique, via ses associations constituantes, et visant à améliorer la promotion, la distribution et le marketing.

- Aucune augmentation des tarifs postaux pour le courrier de 2e classe sans consultation auprès de l'industrie.

Usine-pilote pour fins alimentaires

Une usine-pilote destinée à produire des protéines, de l'huile et de l'amidon à des fins alimentaires à partir de céréales et de graines oléagineuses canadiennes est en bonne voie de réalisation, le Gouvernement fédéral ayant approuvé les fonds requis. L'usine sera en mesure de transformer ces cultures et d'autres formes de protéines végétales, y compris les légumineuses, en protéines, huile et amidon. Il sera également possible d'y effectuer un traitement plus poussé de ces éléments pour en fabriquer des composants alimentaires destinés à l'homme et aux animaux.

M. G. Stanley Boulter, président d'un conseil d'administration intérimaire de la Société de l'usine-pilote, et M. Otto Lang, ministre chargé de la Commission canadienne du blé, ont confirmé que le Conseil du Trésor a approuvé les frais d'installation de l'usine s'élevant à 4.5 millions de dollars.

L'approbation par le Gouvernement fédéral de fonds, comprenant des dépenses prévues de trois millions de dollars à titre de frais d'exploitation au cours des cinq premières années, permet maintenant de nommer un directeur exécutif à plein temps et de retenir les services d'un bureau d'architectes pour établir le plan de l'usine qui devrait fonctionner à plein rendement en 1976.

Nécessité de l'usine-pilote

L'absence d'une usine-pilote de transformation capable de mettre au point une nouvelle technologie permettant de produire des protéines, de l'huile et de l'amidon à partir des céréales et des graines oléagineuses du Canada a été désignée comme l'un des facteurs qui restreignaient le plus le développement des industries alimentaires au pays.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Des études du Gouvernement fédéral ont démontré que cette transformation permettrait d'accroître d'au moins 15 fois la valeur des cultures protéiques.

La technologie a fait défaut et les maisons d'affaires, laissées à elles-mêmes, n'ont pas été en mesure de répondre à ce besoin. Des rapports du Gouvernement fédéral ont indiqué que, faute de mesures immédiates, on pourrait perdre la chance de mettre au point cette technologie au profit d'une technologie étrangère et de produits végétaux importés.

La nouvelle usine de cinq millions de dollars, érigée sur le campus de l'Université de la Saskatchewan, répondra à un besoin des producteurs et des transformateurs canadiens.

L'usine, qui doit être constituée en société sans but lucratif, sera administrée par un conseil composé de représentants d'organismes membres qui ont participé financièrement à sa réalisation.

Le Gouvernement fédéral a approuvé des dépenses de l'ordre de 4.5 millions, soit une contribution de 90 p. 100 au coût en capital initial de l'usine; sociétés privées, gouvernements provinciaux, universités et coopératives compléteront ce montant.

La société, qui a obtenu du Gouvernement fédéral ses lettres patentes à la fin de 1973, sera composée de 13 directeurs: sept du secteur industriel, deux nommés par le Gouvernement fédéral et quatre venant des universités ou d'associations connexes.

Le Ballet national sur scène à Londres

Le Ballet national du Canada se produira au Coliseum de Londres du 2 au 12 avril.

Le répertoire comprend notamment trois ballets importants: une nouvelle version de *Coppelia* par Erik Bruhn et la présentation, pour la première fois à Londres, du *Don Juan* de John Neumeier et de *Giselle* de Peter Wright.

Le Ballet national se produira à Londres pour la seconde fois puisqu'il a déjà été au Coliseum en 1972.

Après Londres, la compagnie continuera sa tournée subventionnée par le ministère des Affaires extérieures en se rendant en Hollande pour donner un nombre limité de représentations à la Haye, Amsterdam et Eindhoven.

Visite de Son Altesse royale le prince de Galles

Son Altesse royale, le prince de Galles, visitera le Canada du dimanche 20 avril au mercredi 30 avril. Son Altesse royale sera à Ottawa du 20 avril au mercredi 23 avril. Pendant son séjour à Ottawa il demeurera à la Résidence du gouverneur général. Le prince Charles quittera Ottawa au cours de l'après-midi du 23 avril pour faire une tournée des îles de l'Arctique et d'autres parties des Territoires du Nord-Ouest.

Aménagement hydro-électrique de Gull Island

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald S. Macdonald, et le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Don Jamieson, ont annoncé que le Gouvernement fédéral a accepté de prêter à la *Newfoundland and Labrador Power Corporation*, aux taux d'intérêts prévus pour les sociétés de la Couronne, jusqu'à 343 millions de dollars pour l'aménagement hydro-électrique de Gull Island, au Labrador. Ces prêts couvriront 50% du coût prévu des installations de transport de l'électricité par courant continu sous haute tension entre l'aménagement de Gull Island sur le fleuve Churchill, au Labrador, et les centres de consommation de Terre-Neuve, et viseront notamment la mise en place de câbles sous-marins dans le détroit de Belle-Îsle. Ils couvriront aussi les coûts d'une interconnexion à courant alternatif avec l'aménagement de Churchill Falls qui reliera ainsi le réseau électrique de Terre-Neuve à celui du Québec. L'installation prévue de Gull Island aura une puissance installée de 1,800 mégawatts et une production énergétique annuelle de 11.65 milliards de kilowatts-heures. Le réseau de transport de l'électricité jusqu'à Terre-Neuve aura une longueur d'environ 640 milles, ce qui l'amènera jusqu'à une station terminale située près de St-Jean. Les plans actuels comportent l'établissement d'un réseau de transport par courant continu sous haute tension (800 KV), qui pourra livrer 1,600 mégawatts à l'île de Terre-Neuve.